

Commune de Saint Béron

Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

MODIFICATION DU PÉRIMETRE DÉLIMITÉ (PDA) DES ABORDS DU CHATEAU DE VAUX-SAINT-CYR

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE SAINT BERON

Par arrêté N° 2025-11 en date du 26/02/2025, Monsieur le maire de la commune de SAINT-BERON a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et sur la création d'un périmètre délimité des abords du château de Vaux-Saint-Cyr.

Par arrêté en date du 06/03/2025, Monsieur le Président du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la révision du zonage d'assainissement de la commune de SAINT-BERON.

Monsieur Alain KESTENBAND a été désigné par le Tribunal Administratif de Grenoble en qualité de Commissaire Enquêteur, pour mener ces deux enquêtes publiques conjointement.

Cette enquête se déroulera **du lundi 31 mars 2025 à 9h00 au mercredi 30 avril 2025 à 16h00 inclus**.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Saint Béron, aux dates et horaires suivants :

- **Lundi 31 mars 2025, de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 9 avril 2025, de 14h00 à 16h00**
- **Samedi 26 avril 2025, de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 30 avril 2025, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter les deux dossiers en mairie de SAINT-BERON, 540 Avenue de la gare 73520 SAINT-BERON. Le dossier relatif au zonage d'assainissement sera par ailleurs consultable au siège du SIEGA, 27 Avenue Pravaz, 38480 LE PONT DE BEAUVOISIN.

En outre, le public pourra consulter les dossiers relatifs au PLU et au PDA du château de Vaux-Saint-Cyr sur le site Internet de la commune : <http://saint-beron.org> et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6062>

Le dossier relatif au zonage d'assainissement sera consultable sur le site Internet du SIEGA à l'adresse suivante : <https://www.sie-guiers-ainan.fr>

Pendant la durée de l'enquête publique, le public, pourra consigner ses observations éventuelles :

- Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6062>
- Via l'adresse e-mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-6062@registre-dematerialise.fr
- Sur les registres d'enquête déposés en mairie de SAINT-BERON, composés de feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.
- Par courrier, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : Mairie de SAINT-BERON, 540 Avenue de la gare 73520 SAINT-BERON, en précisant la référence de l'enquête et en spécifiant « *A l'attention du commissaire enquêteur* ».

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-BERON, ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6062>

Toutes informations peuvent être demandées au secrétariat de la commune de SAINT-BERON ou à Monsieur le Maire et au président du SIEGA.

<u>Ouverture de la Mairie de SAINT BERON au public :</u> <ul style="list-style-type: none">- Lundi à vendredi, de 8h30 à 12h- Mercredi, de 14h à 17h	<u>Ouverture du SIEGA au public :</u> <ul style="list-style-type: none">- Lundi à Jeudi, de 8h30 à 12h et de 14h à 16h- Vendredi de 8h30 à 12h
--	--